
DECRET N° 2023 / 02010 /PM DU 16 MAI 2023
 portant nomination du Directeur de l'Ecole Nationale de l'Administration
 Pénitentiaire.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 92/066 du 03 avril 1992 portant création et organisation de l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire ;
- Vu** le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu** le décret n° 2010/365 du 29 novembre 2010 portant Statut Spécial du Corps des fonctionnaires de l'Administration Pénitentiaire ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2012/389 du 18 septembre 2012 portant organisation du Ministère de la Justice ;
- Vu** le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 ET DES REQUETES

DECRETE :

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Article 1^{er}.-Monsieur **AYUK Bernard AGBOR**, Administrateur Principal des Prisons, Matricule **675 583-O**, précédemment Régisseur de la Prison Centrale de Bamenda est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Directeur de l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire, en remplacement de Monsieur **NGANGJOH MAMA LAMYA**, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 16 MAI 2023

**LE PREMIER MINISTRE,
 CHEF DU GOUVERNEMENT**

Joseph DION NGUTE

